

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
parcours International human resource management

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master

2ème année

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
parcours International human resource management

est composée comme suit :

- Monsieur GONZALO Pedro, contractuel temporaire de l'enseignement supérieur
- Madame MANVILLE Caroline, professeur des universités
- Monsieur EL AKREMI Assâad, professeur des universités

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 05/03/2024

Hervé PENAN
Directeur de l'Ecole
de Management,



Hugues KENFACK
Président de l'Université

